

Retraites : construire la riposte !

Rencontres interprofessionnelles Solidaires 2008

Les "Rencontres interprofessionnelles Solidaires 2008" se dérouleront du 15 au 20 juin. Cette semaine de formation et de rencontres syndicales, qui rassemble chaque année une centaine de militant-e-s issus d'une vingtaine d'organisations de Solidaires, se déroulera à Die (Drôme). Cette formation s'adresse à tous les militant-e-s, déjà engagés dans l'activité syndicale de leur secteur, qui désirent élargir leurs horizons d'action et découvrir les autres organisations de notre Union syndicale. Pour en savoir plus, consultez la plaquette de présentation sur le site de Solidaires à l'adresse suivante: <http://www.solidaires.org/article17532.html>

Pour vous inscrire, contactez votre syndicat, votre fédération ou votre Solidaires local.

Elections à la Santé et aux Finances

Malgré les entraves liées aux règles actuelles en matière de représentativité syndicale, SUD Santé Sociaux a obtenu 9,14% des voix lors des récentes élections dans la Fonction publique hospitalière. SUD Santé Sociaux, qui a conforté en cette occasion sa place de 4^{ème} organisation du secteur, est l'organisation qui a le plus progressé (+ 1%) par rapport au précédent scrutin. Elle conforte également sa 2^{ème} place au sein de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (80 000 salarié-e-s) avec 25,54% des suffrages (+ 4,25%).

Des élections se sont également déroulées fin 2007 dans les différents secteurs des administrations économiques et financières. En cette occasion, le SNUJ a conforté sa place de 1^{ère} organisation à la DGI (Direction générale des Impôts) tant au plan national avec 45,40% des voix, qu'au plan local avec 49,34% dans les trois CAP A,B et C. A noter plus particulièrement les progressions de SUD Trésor, de Solidaires Douanes, qui devient la 2^{ème} organisation dans son secteur, et du SNUCCRF qui a fait quasi jeu égal avec les deux organisations arrivées en tête dans le secteur de la Concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Congrès Solidaires 2008

Dans la perspective du prochain congrès de Solidaires, qui se déroulera du 2 au 6 juin à St Jean de Monts (Vendée), le Bureau national de janvier a validé les pré-projets de textes élaborés dans le cadre de différents groupes de travail. Ces textes sont désormais soumis aux amendements des structures nationales et locales. Une commission des résolutions se réunira fin mars afin de préparer le travail du Comité national d'avril qui validera la version définitive des textes qui seront soumis aux débats et votes du congrès.

Le conflit de fin 2007 autour des régimes spéciaux a relancé le débat sur l'avenir des retraites. Cette question sera de nouveau sur le devant de la scène lors du premier semestre 2008 dans le cadre du rendez-vous prévu par la Loi Fillon de 2003. A cette occasion, le gouvernement entend bien poursuivre ses réformes régressives en matière de retraites.

Depuis une quinzaine d'années, les gouvernements successifs ne cessent de répéter que l'augmentation du nombre de retraité-e-s par rapport au nombre d'actifs rend impossible le financement de la retraite sur la base de 37,5 annuités de cotisations. Ils veulent nous faire croire qu'il ne serait plus possible d'accorder une retraite à 60 ans et une pension dite complète (75% du salaire) sur cette base. S'appuyant sur ces affirmations, Balladur a réformé le système de retraite du privé en 1993, faisant passer la durée de cotisations de 37,5 à 40 ans. Utilisant les mêmes motifs, Fillon a aligné le régime des fonctionnaires sur le régime général en 2003. A leur tour, toujours au nom d'une prétendue équité, les régimes spéciaux viennent d'être alignés... comme si une injustice pouvait être supprimée en la généralisant !

Maintenant que l'obligation de travailler 40 ans pour avoir une retraite "complète" est imposée à tous, le gouvernement prévoit un nouvel allongement à 41 ans, puis 42 et plus...

Un niveau de pension qui ne cesse de baisser

Pourtant, les chiffres démontrent que la notion du "travailler plus longtemps" est en décalage avec la réalité du monde du travail, ainsi actuellement : la moyenne de durée des cotisations des salarié-e-s est de 37 ans ; l'âge moyen de cessation d'activité des salarié-e-s dans le privé est de 57,5 ans ; six salarié-e-s sur dix ne sont plus en activité lorsqu'ils atteignent l'âge de la retraite (pré-retraite, chômage, invalidité ou longue maladie)...

Avec les réformes, les salarié-e-s ne peuvent désormais bénéficier d'une retraite à taux plein qu'avec 40 annuités de cotisation. L'entrée de plus en plus tardive des jeunes dans le monde

du travail, la persistance d'un taux de chômage élevé, la multiplication des situations de précarité... tout cela rend de plus en plus aléatoire la possibilité d'avoir son nombre d'annuités au complet. Au nom de la productivité et d'objectifs souvent aberrants, les patrons n'hésitent pas à se débarrasser de salarié-e-s vieillissants mieux rémunérés. Ce sont ces mêmes patrons qui, par la voix du Medef, exigent une durée de cotisations de 45 ans ! Ce qui était déjà difficile avec 37,5 annuités, est devenu quasi impossible avec 40 et le sera totalement avec 41, 42 et plus. Il y aura une baisse du niveau de la pension au titre des annuités manquantes aggravée d'une baisse due à la décote.

Le double principe de solidarité à la base même du système par répartition - les actifs cotisent pour les retraités et les plus anciens laissent la place aux plus jeunes - est détruit par les réformes précédentes et celles annoncées par le gouvernement !

La majorité des personnes part donc déjà - et partira de plus en plus - à la retraite avec des pensions réduites. Cette tendance ne peut que s'aggraver notamment du fait que l'entrée des jeunes dans la vie active est de plus en plus tardive. Les salarié-e-s seront donc toujours plus nombreux à ne pas pouvoir bénéficier d'une retraite complète. Celles et ceux qui en auront les moyens auront recours aux assurances privées, aux fonds de pension, en espérant que, quelques dizaines d'années plus tard, les aléas de la spéculation leur permettront de récupérer leur capital et un peu d'intérêts !

Des choix gouvernementaux dramatiques

Les objectifs réels poursuivis par le patronat et le gouvernement sont sans équivoque :

✓ En affaiblissant la retraite par répartition basée sur la solidarité, ils entendent favoriser le développement de la retraite privée, individuelle, par capitalisation.

✓ En confrontant les salariés au risque de ne pas avoir une retraite décente, ils les incitent à souscrire et à cotiser à des caisses de retraites privées.

Une telle politique ne fera qu'augmenter les inégalités sociales entre retraité-e-s : une minorité pourra vivre sa retraite dans de bonnes conditions et une partie de plus en plus importante sera en grande précarité et aura du mal à vivre décemment. De telles mesures ne feront qu'aggraver les inégalités pour toutes les personnes qui ont des carrières heurtées. Les femmes seront tout particulièrement touchées. En effet, alors même qu'elles subissent déjà une inégalité criante (produit des inégalités professionnelles et sociales vécues par la majorité d'entre elles) toute logique d'allongement du nombre d'annuités (avec le système de décote qui s'y rajoute) ne pourra qu'accroître les inégalités qui les touchent en matière de retraites.

Imposer un système de retraite solidaire

L'Union syndicale **Solidaires** défend le système de retraite par répartition et refuse de confier aux aléas de la Bourse et aux fluctuations des marchés financiers le niveau de vie des retraité-e-s d'aujourd'hui et de demain, ceci d'autant que le bilan de la mise en place de systèmes par capitalisation à l'étranger a été partout catastrophique.

L'amélioration que représente l'allongement de l'espérance de vie, et d'une vie en bonne santé, pendant plusieurs années après la cessation d'activité, ne doit pas être supprimée par une obligation de retour au travail des personnes âgées. Il est économiquement possible de maintenir l'âge de départ en retraite dès lors que l'on consacre aux retraites une part de la richesse nouvelle mesurée par l'évolution du Produit intérieur brut (PIB) : la richesse que nous produisons collectivement dans le pays continuera d'augmenter et permettra, comme par le passé, d'absorber l'allongement de la vie.

La part des retraites est aujourd'hui de 12,5 % du PIB. Si nous voulons maintenir le niveau des pensions par rapport aux salaires, elle devrait passer, selon le rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR) de 2001, à 18,5 %. Doit-on partir du postulat qu'une telle augmentation n'est pas supportable par l'économie française ? Pourtant la part des retraites a augmenté de plus de 7 points de PIB depuis 1950, sans provoquer de cataclysme.

Il s'agit donc de poursuivre dans l'avenir un effort similaire à ce qui a été fait ces dernières décennies. Le COR note d'ailleurs le faible impact financier, estimé à 0,3 point de PIB, d'un

Solidaires des revendications offensives !

L'Union syndicale **Solidaires** refuse de confier aux aléas de la Bourse et aux fluctuations des marchés financiers le niveau de vie des retraité-e-s d'aujourd'hui et de demain. Elle affirme que le système de retraite par répartition, particulièrement dans un contexte de chômage de masse, de gains de productivité continus et d'instabilités financières mondiales, reste le système le plus sûr, le plus solidaire et le plus cohérent pour financer des retraites pour les salarié-e-s, dans le secteur privé comme dans le secteur public.

L'Union syndicale Solidaires revendique notamment :

✗ L'abrogation des décrets Balladur d'août 1993, des lois Fillon de 2003 et des décrets relatifs aux régimes spéciaux de janvier 2008.

✗ Un retour aux 37,5 annuités d'activité en moyenne pour bénéficier d'un taux de remplacement de 75 % du salaire de référence avec un droit au départ à partir de 60 ans. Des dérogations plus favorables, notamment en ce qui concerne l'âge de départ en retraite, doivent être reconnues pour les professions pénibles, dangereuses et éprouvantes pour la santé et l'équilibre physique ou psychique des personnes.

✗ La pris en compte, dans l'assiette des cotisations servant ensuite de base de calcul pour les retraites, de l'ensemble des éléments qui constituent la rémunération du salarié, dont les primes, les indemnités diverses, les participations et distributions d'actions...

✗ Un calcul du montant de la pension qui soit basé sur les 6 meilleurs mois d'activité du salarié-e.

✗ Une indexation des retraites sur les salaires intégrant l'évolution réelle du coût de la vie et l'évolution du PIB.

✗ L'attribution de bonifications aux hommes et aux femmes qui ont interrompu leur activité pour élever leurs enfants.

✗ Une augmentation de la pension de réversion qui doit être portée à 75% de la pension du conjoint ou de la conjointe (en tout état de cause une forte revalorisation du minimum de pension doit permettre une vie décente pour le conjoint survivant)...



retour aux 37,5 annuités pour le secteur privé. Pour couvrir cette évolution, il faudrait, toujours selon le même rapport, dans le pire des cas, une augmentation de 15 points du taux de cotisation à l'horizon 2040, soit 0,37 point par an. Il est difficile de croire qu'une telle augmentation pourrait mettre toute l'économie à terre. De plus, comme le note depuis un autre rapport du COR remis en janvier 2007, qui s'appuie sur les dernières projections de l'Insee, les perspectives démographiques se sont notablement améliorées depuis les précédentes estimations. Les besoins de financement en seront donc diminués d'autant.

L'augmentation des richesses produites doit permettre de mieux vivre pour toutes et tous, les plus jeunes comme les plus âgés, les salarié-e-s comme les retraité-e-s ! Cela suppose de vrais emplois, des salaires corrects, des retraites décentes, l'utilisation des gains de productivité pour diminuer le temps passé au travail (durée légale du temps de travail, âge légal de la retraite) et non pour créer du chômage et de la précarité.

On voit donc que d'autres solutions existent, mais le gouvernement refuse de les envisager tant celles-ci impliquent de mettre en débat les véritables questions qui sont celles de la paupérisation des retraité-e-s, de la répartition des richesses, du choix de la société dans laquelle nous voulons vivre...



Représentativité, la vigilance s'impose !

Les négociations entre syndicats et patronat sur la représentativité syndicale ont débuté le 24 janvier. Celles-ci devraient se poursuivre jusqu'au 31 mars. Si notre Union syndicale se félicite que le débat s'ouvre enfin sur cette question, elle regrette fermement que ces négociations se tiennent dans le milieu restreint des seules organisations dites représentatives. Pour Solidaires la représentativité syndicale ne doit reposer que sur la démocratie et la liberté pour chaque salarié-e de voter et d'adhérer au syndicat de son choix. Tout syndicat légalement constitué et indépendant doit pouvoir se présenter au 1^{er} tour des élections. Au niveau interprofessionnel, nous considérons que la représentativité syndicale doit être reconnue par l'agrégation des résultats des élections prud'homales et des élections dans la Fonction publique. Si un seuil électoral doit être décidé, nous mettons en garde contre toutes tentations politiques ou autres de vouloir recomposer à cette occasion le paysage syndical via des manœuvres dans la définition des règles électorales. En ce sens, nous dénonçons les propositions du rapport Attali qui voudrait définir des seuils électoraux élevés et transformer les organisations syndicales françaises en gestionnaires de services.

Sans-papiers... et travailleurs !

Deux circulaires sont venues récemment préciser les conditions dans lesquelles le gouvernement entend développer ce qu'il nomme "l'immigration de travail" et éventuellement donner un droit au séjour aux sans-papiers. Il s'agit clairement d'une régularisation au seul profit du patronat. Face à ce déni de droits pour les travailleurs concernés, un certain nombre d'organisations syndicales (dont Solidaires) ont lancé, aux côtés de collectifs de sans-papiers et de différentes associations, une campagne intitulée "Sans-papiers... et travailleurs !". L'objectif de cette initiative est d'une part de populariser la cause des sans-papiers parmi les salarié-e-s et les syndiqué-e-s et d'autre part d'inciter les sans-papiers à se tourner vers les syndicats. D'ores et déjà, un quatre pages intitulé "Sans-papiers, défendons nos droits de travailleurs !" a été réalisé. Vous pouvez retrouver ce document sur le site Internet de Solidaires à l'adresse suivante : <http://www.solidaires.org/article17440.html>

Nos enfants sont fichés, ne nous en fichons pas

Depuis quelques années, le nombre de fichiers informatiques est en constante augmentation dans notre pays. L'Éducation nationale n'a pas échappé à cette évolution dangereuse pour les libertés publiques.

À l'initiative de la Ligue des droits de l'Homme, un certain nombre d'organisations associatives et syndicales, dont Solidaires, viennent de lancer une pétition nationale pour demander l'arrêt de l'expérimentation "base élèves" dans les écoles maternelles et primaires et la remise à plat de l'ensemble des dispositifs informatiques existants contenant des données relatives aux enfants afin que soient assurées les garanties nécessaires notamment aux parents et aux enseignants en termes de protection des libertés publiques. Cette pétition, ouverte aux organisations et à tous les citoyen-ne-s, est en ligne sur le site de la LDH à l'adresse suivante : http://www.ldh-france.org/actu_derniereheure.cfm?idactu=1607